

Bienvenue dans la présentation de Votre parcours d'accompagnement VAE DEME en 3 étapes



Présentation d'Armonia Formation et de son dirigeant

Bon à savoir : Concernant le financement de la formation professionnelle, nous sommes en pleine phase d'évolution législative ; aussi, les informations présentées sur ce document s'ajusteront au fur et à mesure de la promulgation des différents décrets d'application.

Pour en savoir plus : RV sur votre espace personnel « Compte d'activité »



Points abordés lors de cette présentation

1- Procédure d'admission

Son objectif

Sa réalisation

La prise de décision

2- Définir le mode de financement

a/ CPF en totalité (Compte Personnel de Formation)

b/ CPF et complément en financement personnel

b/ Financement personnel

3/ L'accompagnement

Étape 1 : La rédaction du Livret 2

a/ Accès aux web-ateliers

b/ Entretien d'explicitation

c/ Appui à l'écriture

Étape 2 : La préparation à l'entretien d'octroi



Étape n° 1

La procédure d'admission

Son objectif : S'assurer de la faisabilité de votre démarche, en vérifiant que les activités professionnelles développées sont en phase avec les attendus du [référentiel de compétences](#) ; DC par DC, en insistant sur le DC 4.

Sa réalisation : L'entretien d'admission est réalisé sur RV, via une plateforme vidéo de type Skype.

La décision : Au terme de cet entretien, je vous fais part de ma décision, qui peut être :

- 1/ Accord dans la mise en œuvre de votre accompagnement en VAE DEME
- 2/ Report de votre accompagnement pour vous permettre de développer les aspects manquants de votre parcours
- 3/ Refus d'accompagnement (motivé)

Cette procédure d'admission s'inscrit dans la [Démarche qualité](#) d'Armonia Formation.



Étape n° 2

Définir votre mode de financement

1/3

Avertissement : 2019-2020 seront des années de transition, concernant le financement des actions de formation professionnelle. Les sites d'Armonia Formation seront mis à jour au fur et à mesure de la mise à disposition des informations par [France Compétences](#) et [Mon Compte Activité](#). (2 structures de référence)

Le Compte Personnel de Formation

a/ CPF en totalité : A partir de janvier 2019, les heures disponibles sur votre CPF seront transformées en Euros, sur la base de 15 €/heure (**Décret n° 2018-1153 du 14 décembre 2018** relatif aux modalités de conversion des heures acquises au titre du compte personnel de formation en euros)

Exemple : Vous disposez de 48h00 - Conversion en € à partir de janvier 2019 :
 $48h00 \times 15 \text{ €} = 720 \text{ €}$ disponible pour financer une action entrant dans le champ de la formation professionnelle, dont l'accompagnement en VAE fait partie.

Étape n° 2

Définir votre mode de financement

2/3

b/ CPF et complément en financement personnel : Cette formule pourra notamment être privilégiée durant les années de transition 2019 - 2020 ; en fonction de votre nombre d'heures disponibles au 1^{er} janvier 2019.

Exemple : Pour un coût de prestation d'accompagnement VAE DEME de 1 100 €

Je dispose de 48h00 X 15 € = 720 €

La prestation pourra être financée ainsi :

1 100 € - 720 € du CPF = 380 € restant en financement personnel

Modalité de règlement :

Partie CPF : Les modalités seront précisées en 2019 via France Compétences

Partie complément personnel : en 5 x 76 €

Étape n°2

Définir votre mode de financement

3/3

c) Financement personnel : Cette modalité sera utilisée de manière exceptionnelle, dans la mesure où le CPF correspond à un droit que vous avez acquis et que celui-ci permet une juste rétribution du travail engagé par l'accompagnement en VAE.

Cette modalité pourra encore être utilisée durant la période de transition 2019-2020 et sera réglable en 5 fois ; soit 1 règlement avant chaque nouveau DC abordé et le solde avant la préparation à l'entretien d'octroi.

Étape n°3

L'accompagnement

1- Les documents contractuels et obligatoires :

Devis, feuille d'émarginement, contrat d'accompagnement ...

2- Le contenu et la méthodologie de l'accompagnement :

Des web-ateliers

Des entretiens d'explicitation

Un appui à l'écriture

La préparation à l'entretien d'octroi

Un espace ressources

(Alimenté courant 2019)



Étape n°3

L'accompagnement

1/4

Documents obligatoires :

En tant qu'organisme de formation, ces documents doivent pouvoir être présentés aux autorités de contrôle.

Avant le début de la prestation :

Un devis : Document obligatoire qui arrête le prix de la prestation.

Un programme prévisionnel de réalisation : qui vous propose un cadre de progression. Généralement, nous essayons de caler le programme sur 6 mois au minimum d'écriture, en fonction de votre date prévisionnelle de dépôt de votre livret 2.

Le contrat d'accompagnement : Toute action d'accompagnement en VAE DEME fait l'objet de la signature d'un contrat d'accompagnement.

Durant l'accompagnement

Feuille d'émargement : Ce document vous sera également adressé en fin d'accompagnement.

A l'issue de la prestation

Facture (s) : en fonction de votre mode de financement

Attestation : Une attestation de réalisation est établie en fin d'accompagnement.

Enquête de satisfaction

Notification de décision du résultat obtenu



Étape n°3

L'accompagnement

2/4

Contenu et méthodologie de l'accompagnement

Présentation : L'accompagnement en VAE DEME alterne :

- **L'accès à des supports vidéo : 1 web-atelier par partie du Livret 2**
- Comment présenter ses motivations
- Savoir présenter le contexte de son expérience
- DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé
- DC 2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé
- DC 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle
- DC 4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles
- Se préparer à l'entretien d'octroi

- + Ateliers thématiques en lien avec les activités du moniteur éducateur.

Étape n°3

L'accompagnement

3/4 suite

Des entretiens d'explicitation :

Après chaque visionnage de la partie concernée du livret 2, un entretien d'explicitation est programmé, via la plateforme Skype.

À cette occasion, vous proposez une ou des situations de travail à présenter en fonction du DC abordé.

La situation est décryptée et une trame rédactionnelle est définie.

Un appui à l'écriture :

- Vous envoyez par courriel votre écrit qui sera annoté par l'accompagnateur en VAE.
- Puis, vous approfondissez les points soulignés dans ce retour.
- Parfois, il peut s'avérer utile de définir un RV Skype complémentaire, afin de vous aider à cerner la situation abordée.
- Tant qu'un DC n'est pas abouti, vous ne passez pas au suivant.



C'est par cette exigence et ce cadre que nous arrivons à un taux de réussite élevé !

Étape n°3

L'accompagnement

La préparation à l'entretien d'octroi

4 / 4

1er temps : Définir un plan de présentation pour le Jury

2^{ème} temps : Affiner votre plan de présentation

Puis entraînements :

- à la présentation
- et au développement de votre argumentation

Étape n° 3

L'accompagnement

Un espace ressources (mise en œuvre courant 2019)

Cet espace vous proposera des articles, des liens vidéos, des cours en relation avec chaque domaine de compétences.

Ces ressources vous permettront d'approfondir votre réflexion.

Exemples de thématiques :

Les lois 2002-2 ; 2005 ; 2007 : Protection des mineurs et des majeurs...

La référence éducative

La relation éducative

Ce que recouvre la notion de communication

Les notions de secret et discrétion professionnelles

Le projet individuel

Le travail en équipe

Le travail en partenariat...

En conclusion

Liens à consulter :

Notre [démarche qualité](#) « Par [l'exigence des accompagnements proposés], nous souhaitons contribuer à l'émergence de professionnels de terrain qualifiés et engagés auprès des publics bénéficiaires de l'action sociale et médico-sociale. »

Nos [résultats obtenus](#) : Document actualisé en juin et décembre de l'année en cours.

Les commentaires clients : [Paroles de candidat\(e\)s](#)

Les OPCA(s) qui nous ont fait confiance (lorsque les prestations étaient financées par ces organismes

